

LA CHASSE AUX LOUPS DANS LE SOISSONNAIS

Lors d'une récente réunion deux de nos collègues, MM. Bernard Ancien et Haution, nous ont fait connaître de certaines mentions relevées par eux dans des archives communales concernant la présence d'un loup dans quelques paroisses. Il a été objecté que cet animal ayant pour habitude de vivre en bande, il s'agissait plutôt, comme auteur de morsures, d'un chien enragé ou de quelqu'autre bête malfaisante.

Après lecture de certains ouvrages je me permets, non de réfuter l'observation faite, mais de préciser ce qu'est le loup.

Dans notre région le loup dont il s'agit dépend du groupe vulgaire « *canis lupus* », qui ressemble à un grand chien, ses caractéristiques : maigre de corps, taille élevée, flancs rentrés, pattes minces. Ce loup commun à notre Soissonnais vit en solitaire : le rapprochement des sexes se fait en janvier et en février mais jusqu'à cette époque et pour des raisons carnassières il s'attaque à l'homme.

Ce n'est qu'en hiver que le loup s'assemble.

Dans la forêt de Villers-Cotterêts, jusqu'au règne de Dagobert le gros gibier consistait en ours, buffles, sangliers, cerfs et loups. (628).

Durant la période 855-876, si l'on s'en réfère à un ancien parchemin de l'abbaye de Saint-Georges, les habitants des villages situés dans le périmètre de la susdite forêt, avaient à combattre les loups ... « qui y estoient en grande quantité » ... mais ils en avaient toujours raison, étant fort adroits à chasser ces bêtes méchantes.

Au lendemain de la funeste guerre qui mit aux prises Armagnacs et Bourguignons, et au cours de laquelle notre région fut dévastée, la misère fut grande. La peste ayant fait son apparition les laboureurs succombèrent les uns après les autres de telle sorte qu'il n'y eut pas de récolte en 1419. A la famine, un autre fléau se joignit, celui des bandes de loups qui infestèrent le Valois et le Soissonnais.

Carlier nous apprend que dans le Valois on trouvait journellement des femmes et des enfants à moitié dévorés par ces animaux.

Les meutes de la louveterie ayant été enlevées, une supplique fut adressée au roi d'Angleterre qui refusa la reconstitution de cet organisme mais accepta que les habitants des villages se groupassent pour organiser des battues.

Certains bourgs levèrent une taxe de 2 deniers parisis par ménage pour payer les chasseurs de loups dans la forêt de Retz et les bois environs.

Disons quelques mots sur les « louvetiers ».

A l'origine on désignait sous ce nom l'officier chargé de la destruction des loups. Les lois des barbares accordaient des récompenses à ceux qui tuaient les loups dont l'espèce s'était multipliée d'une manière effrayante. Charlemagne avait ordonné aux Comtes qui gouvernaient les provinces, d'établir, dans chaque gouvernement, deux louvetiers pour détruire ces animaux. La récompense accordée pour une tête de loup fut confirmée sous la troisième dynastie. La dignité de grand louvetier de France paraît remonter jusqu'au XV^e siècle, quoique, selon quelques auteurs, elle ne date que du règne de François I^{er}. Antoine de Crèveœur fut nommé grand louvetier de France, en 1477. Cet officier prêtait serment entre les mains du roi et recevait 1.200 livres de gages. Il y avait dans les provinces des lieutenants de louveterie (1). A Villers-Cotterêts la louveterie se trouvait rue du Pleu et la chasse donnée aux bêtes fauves s'avérait importante puisqu'en 1528, 7 loups furent tués en un mois aux abords de la Cité.

Un règlement du mois d'août 1814 réorganisa le service de la louveterie, qui, depuis 1830, a été rattaché à l'administration des Eaux et Forêts. En 1855 une prime était encore accordée pour la destruction des loups (2).

Aujourd'hui les opérations de louveterie sont dirigées par les lieutenants de louveterie, nommés par le préfet, sur la proposition du conservateur des eaux et forêts ; leurs attributions sont purement honorifiques. Vers 1905, un uniforme, non obligatoire, leur était permis. Ils étaient tenus d'entretenir à leurs frais une meute ; en retour, certains privilèges leur étaient accordés, spécialement celui de chasser à courre le sanglier, deux fois par mois, dans les forêts de l'Etat de leur arrondissement.

Il est assez difficile de reconstituer la liste des louvetiers de la généralité de Soissons ; du moins avons-nous pu retrouver les noms de certains d'entre eux.

1618. — Louvet.

1670. — Pradel Jean. Chaque chef de ménage, dans un rayon

(1) Guyot. — **Traité des Offices.**

(2) Chéruel. — **Institutions de la France.**

de deux lieues de l'endroit où les bêtes avaient été tuées lui devait 2 deniers obole par loup et 5 par louve (1).

1670. — Adrien Devin, il tue 9 louves et un loup.

1670. — Antoine Bourgeois.

1670. — Mathieu Magnier (il prend 5 loups à 5 louves).

1670. — Jean Caillye.

1671. — Le même Devin, déjà nommé, tue 9 louves et un loup.

1672. — Pierre Ple ou Pelle, est louvetier du duc d'Orléans. Cette même année nous relevons le nom de Jean de Mazancourt, seigneur de Vivières, gouverneur de la louveterie royale du château de Villers-Cotterêts.

En 1671 l'Intendant de Soissons, de Machault, en application d'un arrêt du Conseil d'Etat du 3 juin, prenait une ordonnance de paiement. Il y était question des droits de louveterie lesquels consistèrent dès lors en 2 deniers par loup et 4 deniers par louve exigibles de chaque ménage à 3 lieues à la ronde des endroits où ces animaux seront tués (2).

Il faut rappeler qu'en l'année 1670 le Conseil d'Etat avait rendu un arrêt détruisant les abus introduits dans la Généralité de Soissons par les louvetiers qui cherchaient à faire plusieurs exécutions sur les habitants sous le prétexte de prise de loups (3).

Une bizarre aventure survint en 1571 lors du séjour de Charles IX au château de Villers-Cotterêts. Il s'agit de « l'homme loup » dont Carlier, historien du Valois, nous a conté les péripéties.

« Cet homme, écrit-il, nourri parmi les loups en avait pris les habitudes ; il hurlait comme eux ; était velu comme eux ; grimpa sur les arbres avec une agilité d'écureuil, marchait sur ses pieds et sur ses mains et courait plus vite que les chevaux. Il se nourrissait de gibier qu'il dévorait tout cru ; des chiens ayant été lancés à sa poursuite il les étrangla et les mangea ».

Ce phénomène excita la curiosité de Charles IX qui promit une récompense à celui qui prendrait l'homme loup vivant. Le 17 novembre 1571 des ouvriers de bois s'en emparèrent et l'amenèrent devant le Roi. Lorsque les courtisans s'approchèrent du monstre l'homme loup poussa un tel hurlement que les curieux s'enfuirent épouvantés et que des femmes s'évanouirent.

S'agit-il d'une légende, d'un conte fantastique ou d'une histoire véridique ? nul ne le sait : Carlier n'ayant jamais cité ses sources. Quoi qu'il en soit nous avons estimé relater cette aventure qui cadre assez bien dans notre étude.

(1) Archives Départementales de l'Aisne. — B. 3489.

(2) » » » B. 3604.

(3) » » » B. 3558.

Au XVIII^e siècle les loups firent encore parler d'eux et leurs méfaits dans le pays Soissonnais donnèrent lieu à une commune battue officiellement organisée au cours de l'année 1753.

Alors le pays était infesté par ces carnassiers qui y causaient d'inquiétants ravages, s'attaquant aux personnes dont quelques-unes furent dévorées. Emu de cette situation, l'Intendant ordonna une battue générale (1). Dans l'instruction qu'il rédigea à cet effet il prescrivit qu'il serait fait une chaîne d'habitants de plusieurs paroisses des environs de Soissons, lesquels habitants devaient se réunir le jeudi 28 août 1755 à trois heures du matin ; savoir...

1° au faubourg de Crise de la ville, qui fera le centre, les paroisses ci-après :

Saint-Pierre le Vieux,
Villeneuve-Saint-Germain,
Saint Jacques,

fauxbourgs de Soissons, Ploisy, Septmonts, Buzancy, Rozières, Ecuiry, Mesmin, Taux, Tigry et Hartennes.

2° à la Croix de Fer (Cravançon), sur le chemin de Villers-Cotterêts à Soissons, qui fera la droite de la chaîne : le Plessier Martimpré, Blanzay, Villers-Hélon, Vierzy, Charentigny, Chazelles, Villemontoire, Berzy, Chaudun, Saint-Pierre-Aigle, Maast et Violaine, Cuiry-Housse, Vauxbuin, Mercin, Pernant, Saconin, Missy aux Bois, Breuil les Saconin, Mongobert.

3° à Acy, qui sera la gauche de la chaîne, Acy, Billy, Vénizel, Serches, Sermoise, Ciry-Salsogne, Chassemy, Vasseny, Ambrief, Chacrise, Nampsteuil, Muret, Launois et Droizy.

Une quatrième assemblée comprenait les paroisses de :

Beugneux, le Grand Rozoy, Oulchy-le-Château, Oulchy-la-Ville.

Les paysans devaient se munir de fusils, fourches, baïonnettes et autres instruments de fer, à peine de 50 livres d'amende.

Le rassemblement d'Acy se fit depuis le terroir de la dite paroisse jusqu'au milieu du chemin de Soissons à Château-Thierry, sous le bois de Saint-Jean. En outre participèrent à cette chasse les meutes du duc d'Orléans et du marquis de Cœuvres qui se rassemblèrent à Ecuiry où se tenait M. Gaudar, écuyer du comte d'Estrées.

Le rassemblement d'Acy se fit depuis le terroir de la dite mais point de loup. Et cependant il en existait au moins un qui reparut en 1758. Dans le registre d'état-civil de la paroisse d'Acy on relève cette mention à la date du samedi 24 juin... « a été inhumé dans le cimetière de cette église un cadavre féminin sans tête ny bras gauche qui a été reconnu pour estre celui de

(1) Bibliothèque de Soissons. — Collection Perin. — Manuscrit 246.

Marguerite Robinette âgée d'environ huit ans, laquelle avait été dévorée par un loup... »

Depuis quinze jours cette bête errait dans la campagne attaquant et mordant quatorze personnes. Dans la crainte que ce loup soit enragé ses victimes furent hospitalisées dans une maison bourgeoise, qui était vaquante, proche la fontaine et marché Saint-Gervais, en montant à la prison de Soissons.

Il est encore fait mention, en 1766, d'une semblable levée contre les bêtes qui infestaient alors la région de Coucy.

Une sentence du Maître des Eaux et Forêts ordonna une chasse aux loups. Une liste des personnes qui devaient y prendre part fut dressée. Une peine de 3 livres d'amende était encourue par tous ceux qui, désignés, n'y assisteraient pas (1).

Nous n'avons pas trouvé d'autre document postérieur à cette date, mais les cahiers de Doléances des Communes font état du péril, preuve que les loups continuaient de semer la panique parmi les villages Soissonnais.

Henry LUGUET,
Président de la
Société Historique de Soissons.

(1) Archives Départementales de l'Aisne. — B. 3504.